LE LIBERALISME SAUVAGE

PARTI SOCIALISTE

Secrétariat national à la Formation
12, cité Malesherbes - 75009 PARIS

Tél. : (1) 878-40-73

Septembre 1978 - 4,00 francs

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CHAQUE MOIS

la nouvelle revue
SOCIALISTE

publie un débat sur un thème d'actualité en discussion au sein du Parti socialiste. Elle entretient sur les autres questions une réflexion permanente dont tout militant doit être informé.

Directeur politique : François Mitterrand
Directeur politique adjoint : Lionel Jospin
Rédacteur en chef : Maurice Benassayag

Abonnement

- Normal, un an ..... 100 F
- De soutien, un an ..... 150 F
- Etranger, un an ..... 140 F
- Jeune (moins de 25 ans), un an . 85 F

La Nouvelle Revue Socialiste,
12, cité Malesherbes, 75009 Paris
Tél. : 878-40-73 - C.C.P. : Paris 54.62.27

AVANT-PROPOS

La taxation du pain était une conquête de la Révolution. Ininterrompue depuis 1791, elle vient d'être supprimée par M. Barre. Symbole !

Que va-t-il résulter de cette mesure ? On le sait déjà :

— d'un côté, un petit nombre d'artisans boulangers, faisant dans la qualité, pour une clientèle sélectionnée, vont progresser ou, du moins, rester prospères et indépendants ;

— de l'autre, la masse des artisans boulangers vont inéluctablement, tôt ou tard, devenir les simples revendeurs d'un pain de qualité médiocre, destiné à l'homme de la rue, fabriqué industriellement par quelques firmes qui, selon la logique ordinaire du capitalisme, se concentreront, se mécaniseront toujours plus, et « libéreront » des emplois.

Ainsi, la libération des prix, provoquant leur hausse, amènera aussi le chômage. Mesure symbolique décidément — puisque génératrice, à l'image du régime tout entier, d'inflation et de chômage.

S'il ne s'agissait que du pain, on pourrait évidemment se contenter de hausser les épaules, mais il s'agit de bien autre chose.

La Droite française a obtenu le 19 mars une victoire inespérée. La polémique que le P.C.F. poursuit assidûment contre notre Parti lui laisse en partie les mains libres. Son meilleur baromètre — la Bourse — témoigne de son optimisme ; en six mois, elle a grimpé de 60 % !

D'un côté, c'est le libéralisme sauvage, évoqué plus haut, au bénéfice du grand capital qui va pouvoir grâce à lui poursuivre la reconstitution de ses profits par l'inflation, le massacre des entreprises concurrentes — les « canards boîteux » — et par un recours accru à une automatisation génératrice de chômage.

De l'autre côté, c'est le blocage plus ou moins avoué des salaires — seul secteur où le « libéralisme », apparemment, n'est pas de mise — voire même une attaque plus frontale encore, avec par exemple la remise en cause du S.M.I.C.

Une conclusion découle de tout cela : de graves menaces pèsent sur l'économie française, sur les salariés français, sur l'ensemble de la population de notre pays. De la capacité de résistance générale, l'avenir découlera.

Il dépend des forces de gauche et de leur unité que cette capacité soit renforcée avant de se muer en une nouvelle marche en avant.

Puisse cette brochure aider nos camarades à faire comprendre que cet objectif n'est pas seulement un slogan pour se mettre du baume au cœur et rêver à des lendemains qui chantent.

Mais qu'il est aussi une urgente nécessité, et que nous devons y travailler en dépit des agressions dont nous sommes l'objet — et qui ne s'expliquent que parce que, justement, nous, socialistes, nous n'avons pas changé de route.

Gérard DELFAU
Secrétaire national adjoint, chargé de la Formation.

Colette AUDRY
Déléguée générale à la Formation (publications).

Cette brochure a été réalisée pour l'essentiel par Bernard Dion avec la collaboration de Christiane Grémillon et de plusieurs autres camarades.

LE LIBERALISME SAUVAGE

Mars 1978, la Gauche désunie échoue dans sa conquête du pouvoir. Le P.C., par sa campagne nourrie d'incessantes attaques à l'encontre du P.S. a empêché nombre de Français de voir se réaliser les engagements du Programme commun de gouvernement.

Le 20 mars au matin, quel paysage découvre la moitié du corps électoral ? Une Droite ragaillardie, « sauvée par les autres et non par elle-même ». La Gauche laisse à la Droite le soin de gouverner avec ses contradictions. Le patronat retrouve peu à peu son assurance d'hier et se montre très vite disposé à engranger les dividendes de sa victoire inespérée.

On attendait le changement ? C'est la triste continuité, l'aggravation de la politique antérieure. On espérait l'ouverture ? C'est le repli sur soi !

Valéry Giscard d'Estaing, présenté comme le grand vainqueur de cet affrontement semblait avoir -- enfin ? — les moyens de sa prétendue volonté politique, c'est-à-dire de s'atteler aux problèmes économiques graves de la société économique française :

— plus d'un million de chômeurs ;
— 10 % d'inflation par an ;

— des difficultés persistantes à atteindre l'équilibre extérieur ;
— un lourd déficit des finances publiques (Etat, collectivités locales, Sécurité sociale) ;
— un triste record de faillites d'entreprises ;
— un endettement extérieur approchant 100 milliards de F. (presque le quart du budget annuel de la France).

Les politiques économiques entreprises depuis 1973 n'ont eu aucune prise sur la réalité. Giscard d'Estaing, Chirac, puis Barre ont pratiqué le pilotage à vue, essayant d'éviter l'écueil de la hausse des prix, celui du chômage ou du déficit commercial. Chirac tâta de la relance ; Barre mit l'économie en hibernation. François Mitterrand constatait le 21 avril dernier à l'Assemblée nationale qu'aucun des huit plans de lutte contre l'inflation n'a pu, depuis dix ans, modifier la conjoncture.

Giscard d'Estaing tira donc les leçons du scrutin et décida de mettre en œuvre une politique « nouvelle ». Raymond Barre fut nommé Premier ministre ! Auteur de deux plans de relance (! ?), il avait réussi de septembre 1976 à mars 1978 à étouffer l'économie française, à bloquer les salaires et à permettre aux grandes entreprises et aux monopoles de reconstituer leurs marges et leurs profits.

De « nouveaux » ministres furent reconduits dans leurs anciennes fonctions. Le changement concernait essentiellement le R.P.R. dont l'influence se trouvait réduite au minimum.

Un mois après le deuxième tour des élections, Raymond Barre présente son programme d'action aux députés nouvellement élus. Et que découvre-t-on ? Le « meilleur économiste de France » (du système libéral, devrait-on dire !) se montre sous son vrai jour : *l'apôtre du libéralisme sauvage.* Sa politique n'est que la triste caricature de la plus vieille Droite conservatrice.

Il convient de démonter cette tentative de redéploiement économique et de percer les desseins de ces « libéraux » français de la fin du XXe siècle.

Quels sont leurs desseins ? Sous quel vocabulaire les cachent-ils ? Quelles sont les conséquences d'une telle politique ?

LA VOLONTE DE M. BARRE

Lorsque Raymond Barre était arrivé à Matignon en septembre 1976, il s'était officiellement fixé pour tâche prioritaire de réduire l'inflation. Il fallait rompre avec le laxisme coupable de son prédécesseur, Jacques Chirac, ce dernier appliquant d'ailleurs sa politique en accord avec l'Elysée (rappelons que sa démission avait essentiellement des motifs politiques et non économiques). Sous le couvert d'une certaine rigueur, Barre prétendit que la hausse des prix était provoquée par une trop forte progression des salaires. Ralentir cette progression entraînerait une diminution du taux d'inflation.

Politique ô combien impopulaire, mais qui parut à certains porter ses fruits. Malheureusement, si le taux d'inflation s'est un peu réduit par rapport aux années précédentes (9,2 % en 1977 contre 9,9 % en 1976), c'est grâce à des manipulations des taux de T.V.A., à des causes extérieures (baisse des matières premières) et à des ajournements de hausse des tarifs publics, sans parler des manipulations de l'indice officiel des prix, manipulations dénoncées par l'I.N.S.E.E. pourtant chargé de calculer cet indice.

Résultat à peu près nul sur le front de l'inflation.

En revanche, résultat très positif pour certaines entreprises auxquelles la crise avait déjà permis de limiter ou d'arrê-

ter l'embauche et qui, grâce au coup d'arrêt donné aux salaires ont pu reconstituer leurs marges et augmenter leurs profits.

Les deux précédents plans Barre n'ont atteint aucun de leurs objectifs avoués, sauf celui concernant la progression des salaires : + 2,6 % en 1977 contre + 5,6 % en 1976.

Sa victoire électorale surprise permet au gouvernement de faire à visage découvert ce qu'il avait tenté sous couvert de rigueur : organiser l'économie française en fonction du capitalisme international ; neutraliser les travailleurs et permettre aux patrons de renforcer leurs profits. *Voilà les objectifs réels du Pouvoir.*

Il est évident qu'un langage approprié sera utilisé pour faire croire à l'opinion publique qu'il ne s'agit que d'« assainir » l'économie française afin que dans quelques années (trois ans, dit-on, alors que Giscard d'Estaing est aux plus hauts postes de responsabilité depuis plus de dix ans) nous soyons sortis de nos difficultés. *Telle est la volonté affichée du Pouvoir.*

RESTAURER LE LIBERALISME : LA VOLONTE REELLE DU POUVOIR

Il faut bien voir que mars 1978 est une date importante et cruciale dans l'évolution de l'économie française. Forte de sa victoire, la Droite dirigeante (pouvoir politique = gouvernement, et pouvoir économique = patronat) fait un choix fondamental : *restructurer* l'économie, condition de survie du capitalisme. Cette orientation implique la liquidation de très nombreuses entreprises et parfois de secteurs entiers de l'économie. Le chômage apparaît dès lors comme une des caractéristiques *inévitables* du système. L'inflation devient le tribut payé par les travailleurs pour la modernisation et la consolidation du capitalisme.

Quelles sont les raisons de cette attitude ?

La crise du capitalisme

En France, mais aussi dans le monde occidental, le capitalisme est en crise : baisse de la production, faiblesse des investissements, concurrence de plus en plus vive entre pays, montée de revendications syndicales mieux organisées et justifiées par le rythme de production imposé.

Cet ensemble aboutit à une baisse des profits.

Le capitalisme tente donc de les renforcer en réduisant le coût du travail par la limitation des salaires, des transferts sociaux et par des licenciements.

La France est en retard par rapport aux autres pays capitalistes pour réaliser cette réorientation du profit. En effet, de septembre 1976 à mars 1978, les gouvernements Barre n'ont pu aller au bout de leur logique en raison de la pression des forces de gauche exprimée au travers des différentes élections de septembre 1976 et mars 1977. La progression de l'audience de l'Union de la Gauche au sein de l'opinion publique était un frein.

Libéré de cette hypothèque, le Pouvoir peut tout mettre en œuvre désormais.

Quel panorama économique le gouvernement a-t-il devant lui ?

— une hausse des prix annuelle de 9,2 % en 1977 et qui s'accélère en 1978 à l'inverse de ce qui se produit en Grande-Bretagne ou en Allemagne ;
— un niveau de chômage proche du million et demi ;
— une production industrielle stagnante, puisqu'elle est proche du niveau de 1974 ;
— un budget (78) en déficit de plus de 20 milliards de francs ;
— un déficit du commerce extérieur persistant, même si l'on enregistre, au fil des mois, des hauts et des bas ;
— des faillites en nombre impressionnant (1 400 en février 1978, 1 700 en avril 1978) ;
— des secteurs économiques entiers en crise (sidérurgie, textile, habillement, chantiers navals, tanneries, meubles) ;
— une très faible croissance de l'économie (+ 2,9 % en 1977 au lieu de 4,7 % en 1976 et moins de 3 % prévus pour 1978) ;

Le gouvernement explique cette situation ainsi :

— les hausses de salaires sont trop fortes et engendrent l'inflation ;
— le chômage est dû à la faible activité ; celle-ci est tribu-

taire de la crise économique internationale ;
— la France vit au-dessus de ses moyens.

Les « remèdes » du Pouvoir

Face à cette situation, le gouvernement adopte deux attitudes :

— gérer la crise ;
— favoriser la restauration des profits des grandes entreprises.

La gestion de la crise implique la mise au pas de l'économie française par rapport à l'économie mondiale : « redéploiement industriel », liberté rendue aux prix, etc.

La restauration des profits est mise en œuvre par un retour progressif du partage de la valeur ajoutée (1) à une situation plus favorable aux entreprises au détriment des salariés. En effet, entre 1973 et 1976, la rémunération des salariés (salaires bruts et cotisations sociales des employeurs) était passée de 65,22 % à 69,57 %. Elle est retombée à 69,23 % en 1977. Les salaires bruts ont subi la même évolution : ils représentaient 49,88 % de la valeur ajoutée en 1973, 51,85 % en 1975.

Ils sont tombés à 51,05 % en 1977 et la politique de Barre conduit à un retour accéléré à la situation antérieure.

On le voit donc clairement, les entreprises, largement aidées en cela par le Pouvoir, compriment la part des salaires afin de pouvoir augmenter leurs profits sans augmenter la production.

Les salariés paieront tout plus cher sans gagner davantage.

ASSAINIR L'ECONOMIE : LA VOLONTE AFFICHEE DU POUVOIR

Pratiquant en réalité une politique économique et sociale cyniquement réactionnaire, le Pouvoir utilise un langage moderniste. Il tente d'expliquer et de justifier sa politique en

(1) On appelle *valeur ajoutée* par une entreprise la différence entre le prix de vente et le prix d'achat d'un produit (ou des divers éléments qu'il intègre). C'est sur cette valeur ajoutée que porte la T.V.A. (d'où son nom). Evidemment, la valeur ajoutée se décompose en salaires, en amortissement du capital, en achat d'énergie et... en bénéfices.

Le « rideau de fumée »

Qu'a-t-on fait dans les précédents gouvernements Barre pour donner à l'emploi la finalité principale de la croissance ? Rien. A coup de mesures ponctuelles, relevant plus de la pratique du « rideau de fumée » que de changements structurels, le gouvernement, loin de s'attaquer au fond des problèmes, a contribué à les aggraver... en créant quelques institutions et en faisant voter quelques textes de plus. Le résultat est là : la législation française en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'indemnisation du chômage est devenue un véritable maquis dans lequel plus personne ne se retrouve... Car, ou bien les décisions sont prises de manière parfaitement technocratique, et les partenaires sociaux, théoriquement associés à la définition des choix sont complètement court-circuités ; ou bien, il n'y a pas de décision du tout.

De ce fait, depuis dix ans, tous les dossiers importants ont été éludés ou laissés de côté : durée du travail, âge de la retraite, représentation des travailleurs dans les entreprises, réforme de l'inspection du travail, financement des Assedic et de la Sécurité sociale, intérim, heure mensuelle d'information syndicale... Les dossiers ne manquent pas.

Jean-Paul BACHY
délégué national du P.S.
au travail et à l'emploi
(Le Monde, *20 avril 1978*)

fonction de la « crise » qui sévit dans tous les pays et qui touche donc l'économie française.

Il faut donc supporter une hausse des prix supérieure à 10 %, un taux de chômage difficile à réduire, des fermetures d'entreprises rendues nécessaires, etc.

Chacun doit donc contribuer à l'effort national et accepter les restrictions que nous impose l'assainissement de l'économie.

« La France vit (en effet) au-dessus de ses moyens » (Raymond Barre).

LES CHIFFRES CLES

La Commission des Comptes de la Nation publie dans son rapport les chiffres relatifs à l'évolution économique en 1977. En voici quelques-uns :

— croissance : + 4,7 % en 1976
+ 2,9 % en 1977

— prix : + 9,9 % en 1976
+ 9,2 % en 1977
(+ 12 % prévu en 1978)

— progression du taux de salaire horaire :
+ 15,1 % en 1976
+ 12,1 % en 1977

— effectifs employés dans l'industrie 1977 par rapport à 1976 : — 130 000

Pour réaliser cette formidable opération de camouflage, divers moyens sont utilisés :

- les *médias* (chaînes de radio et de télévision, A.F.P., Havas, Parisien Libéré, Aurore...) sont mis au pas par la nomination à leur tête d'hommes du Pouvoir ;
- les *indices* de prix et de chômage sont manipulés (Cf. encadré : deux exemples concernant le S.M.I.C. et l'emploi) ;
- des commissions sont créées avec mission d'établir un catalogue de mesures mirifiques qui ne seront jamais prises (entreprises, inégalités, fiscalité, etc.) ;
- des *interventions* directes (et orales !) du président de la République sur différents sujets touchant telle ou telle catégorie sociale (handicapés, troisième âge, agriculteurs, rapatriés, femmes, etc.) largement amplifiées par les médias tendant aussi à démontrer la sollicitude du Pouvoir.

Enfin, argument suprême du Pouvoir, « il n'y a pas d'autre politique possible » (R. Barre aux sénateurs). Affirmation dangereuse ! car si la Droite n'a pas d'autre politique et qu'elle échoue, que fera-t-elle alors ? En économie aussi, la Droite refuse l'alternance, et sa seule continuité est celle de l'erreur : erreur de diagnostic et de remèdes.

Paris, 29 juin 1978

• Communiqué officiel du Conseil des ministres

« (...) le gouvernement a porté le taux horaire du S.M.I.C. de 10,45 F à 10,85 F, ce qui représente une progression de 3,80 %. La hausse des prix depuis le dernier relèvement du S.M.I.C. le 11 mai 1978 ayant été de 2,1 %, l'augmentation qui a été décidée, non seulement compense cette hausse mais, en plus, assure une augmentation du pouvoir d'achat de 1,70 %. Ainsi, bien que les conditions économiques générales continuent d'imposer la plus grande modération dans le domaine des rémunérations, le gouvernement a tenu à atténuer pour les travailleurs les moins favorisés les effets de la situation conjoncturelle difficile. »

• La réalité

Entre le 11 mai et le 29 juin, les salariés « les plus défavorisés » ont supporté immédiatement et sans étalement dans le temps :

— *10 %* de hausse des tarifs E.D.F.-G.D.F. ;
— *15 %* de hausse des tarifs S.N.C.F. (à la veille de partir en vacances) ;
— *15 %* de hausse de la carte orange et des tickets R.A.T.P. ;
— *20 %* de hausse du prix des timbres ;
— *15 %* de hausse du prix des tabacs.

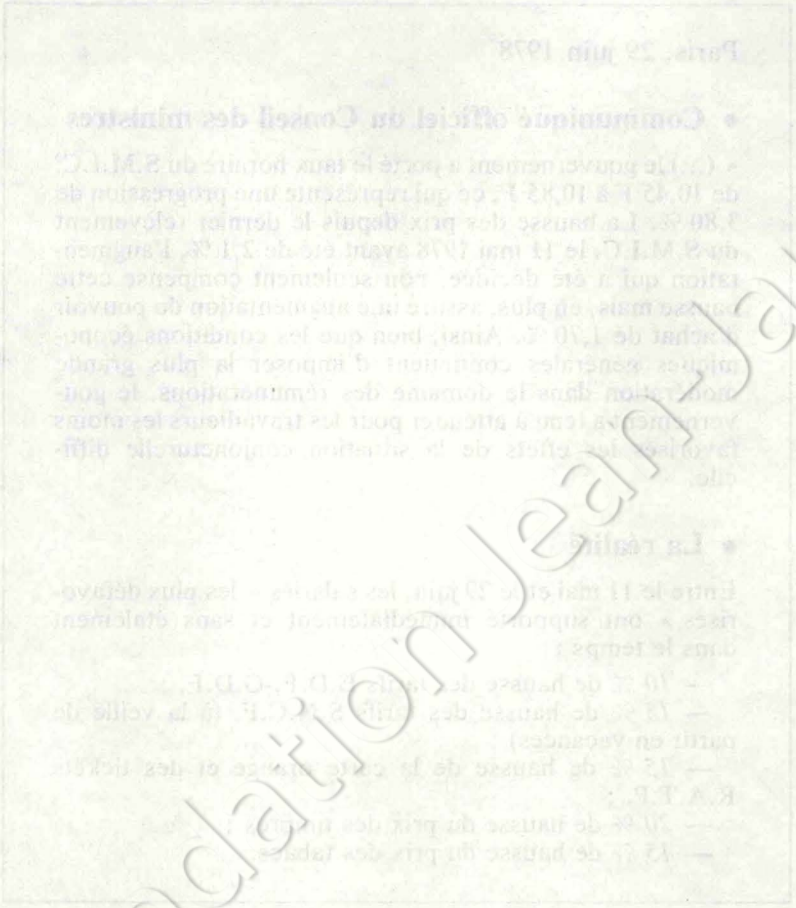

Coll. Fondation Jean Jaurès

LES CONSEQUENCES DE CETTE POLITIQUE

LES CONSÉQUENCES SONT POSITIVES POUR LES PATRONS

● Sur le plan des prix

L'une des « grandes idées » du barrisme pour combattre l'inflation est le rétablissement de la « liberté des prix » (1).

Vieille théorie libérale du laissez-faire consistant à laisser agir la concurrence pour régulariser le système.

Les prix doivent s'ajuster en fonction de l'offre et de la demande. Les entreprises fixent donc librement leurs prix.

C'est l'un des deux moyens dont dispose le patronat pour restaurer ses profits (le deuxième étant le freinage de la progression des salaires). Le freinage des salaires ayant été atteint depuis plus d'un an (Cf. encadré plus haut) le patronat, dès la victoire électorale de la Droite, a lancé son offensive pour que soit rétablie cette liberté des prix. Satisfaction lui a rapidement été donnée, ce qui est nouveau dans l'histoire récente de notre pays. On a souligné l'originalité (l'une des

(1) Les prix industriels étaient contrôlés depuis 1946.

rares) du nouveau gouvernement qui sépare le ministère des Finances en un ministère du Budget et un ministère de l'Economie. Ce dernier a été confié à M. Monory, industriel d'origine et partisan avoué de la liberté des prix. C'est de ce ministère que dépend dorénavant l'ancienne Direction des Prix, cette dernière devant devenir, selon M. Monory (13-5-78) une direction de la Concurrence...

Et c'est là que se situe la différence de comportement du gouvernement selon qu'il s'agit des salariés ou des patrons.

Pour les premiers : stabilité du pouvoir d'achat, ou plus vraisemblablement régression du pouvoir d'achat d'ici la fin de l'année.

Pour les seconds : satisfaction.

Une contradiction supplémentaire doit être soulignée : lors du premier « plan Barre », le blocage de certains prix était présenté comme *le* moyen de juguler l'inflation. D'édifiants résultats (9,2 % en moyenne de hausse annuelle des prix en 1977 et 10 % au moins pour 1978) conduisent aujourd'hui Raymond Barre à choisir le libéralisme le plus éculé. Comment croire que libérer les prix peut provoquer un ralentissement de l'inflation ? N'y a-t-il pas un autre but non avoué ? L'inflation n'est-elle pas une nécessité du système capitaliste ? (cf. annexe n° 2).

Qui croira que, grâce à la concurrence, certains prix vont baisser ? Où pourrait-on trouver en France un îlot protégé où la concurrence s'exerce ? Les terrains ? Les loyers ? Les vêtements ? Les voitures ?

Chacun sait que, dans la constitution d'un prix, la concurrence n'intervient qu'à la marge, alors que pour tous les prix de base — énergie, sidérurgie, etc. — existent des cartels, licites ou non, qui fixent les prix et parfois les quotas de production et les zones de vente.

En conclusion, libérer les prix, c'est se décharger sur les grandes entreprises du soin de les fixer, c'est leur permettre d'améliorer leur trésorerie et leurs bénéfices. Et par le biais d'une « vérité » de l'ensemble des tarifs publics, d'étendre un peu plus le règne de la marchandise au détriment de la notion de service public.

● **Sur le plan des salaires**

Au cours de la campagne électorale, la majorité des réactions défavorables à l'augmentation immédiate du S.M.I.C. à 2 400 F provenait du patronat. Ce dernier, conscient de la baisse de productivité des entreprises en 1977 (en raison du coup d'arrêt apporté par les plans Barre) voyait ses profits sérieusement amputés.

Satisfaction lui est donc donnée au lendemain des élections. Non seulement le pourcentage d'augmentation du S.M.I.C. est ridicule, mais en outre le principe même du salaire minimum est mis en cause par les porte-parole plus ou moins officieux du patronat (Cf. annexe 3, « pour un S.M.I.C. à la carte ») et même par les députés giscardiens (Cf. lors du débat à l'Assemblée nationale du 19 mai 1978, l'intervention de M. Madelin, député U.D.F. et la réaction de Pierre Joxe [voir annexe 3]).

● **Sur le plan de la politique industrielle**

Le gouvernement refuse la troisième grande contrainte pesant sur le patronat (les deux autres étant les salaires et les prix) : la planification.

En effet, sous couvert du « redéploiement industriel », l'avantage est donné aux grandes entreprises, seules capables de soutenir le rythme de la concurrence sauvage. Les regroupements d'entreprises sont encouragés afin de faire disparaître les petites entreprises non rentables et les « canards boîteux » au profit des sociétés multinationales.

N'est-il pas plus rentable pour le capitalisme international d'investir dans le Sud-Est asiatique et d'atteindre des coûts de production très inférieurs à ceux pratiqués en France ou en Europe (main-d'œuvre très bon marché, pas ou peu de syndicats, rythme de travail plus élevé, etc.) ?

C'est ainsi que Rhône-Poulenc a supprimé ses secteurs non rentables en France pour investir à l'étranger.

C'est ainsi que Boussac devra vraisemblablement cesser une partie de son activité, le groupe étant démantelé parce que le textile n'offre plus une rentabilité suffisante en France aux yeux des capitalistes.

LES CONSEQUENCES SONT NEGATIVES POUR LES SALARIES

• Sur le plan des salaires

— Le S.M.I.C.

Après la campagne électorale durant laquelle la plupart des hommes politiques s'étaient ralliés aux propositions de la Gauche pour un S.M.I.C. à 2 400 F, on aurait pu s'attendre à ce qu'un coup de pouce fût donné aux bas salaires et donc au S.M.I.C. Le gouvernement cautionne la mauvaise volonté patronale ou, plus exactement, encourage le patronat, ainsi mis en position de force, à organiser la régression du pouvoir d'achat. Il laisse au patronat le soin de négocier cas par cas avec les syndicats un réajustement des salaires.

Toutefois, début mai, le gouvernement — après avoir « consulté » les syndicats — fixe le *nouveau taux horaire du S.M.I.C. à 10,45 F* (contre 10,06 F auparavant) soit *1 811,30 F par mois* (contre 1 750 auparavant).

> En mai 1968, sous la pression des masses, le S.M.I.C. est augmenté de *35 %* immédiatement (protocole de Grenelle).
>
> En mai 1978, le S.M.I.C. est augmenté de *1,08 %*.

Néanmoins, la loi prévoit deux révisions annuelles *automatiques* du S.M.I.C., le 1er mai et le 1er juillet (2).

Le gouvernement s'est donc tout juste plié à cette obligation.

Aujourd'hui, les « smicards » (700 000 salariés environ) représentent *5 %* de l'ensemble des salariés.

En 1968, leur proportion était de *1 %*.

Il faut ajouter que non seulement le S.M.I.C. est augmenté de façon ridicule sur la base d'un indice insuffisant, mais qu'en outre il est remis en cause dans son rôle d'instrument de référence pour une politique des salaires. En effet, on

(2) En effet le taux horaire du S.M.I.C. doit être relevé en fonction de l'évolution de l'indice des prix. C'est pourquoi le taux au 1-7-78 a atteint 10,85 F de l'heure.

tente de substituer à un salaire minimum jugé trop lourd pour beaucoup d'entreprises, un revenu minimum familial qui serait très largement financé par les impôts, permettant de restaurer les profits des entreprises un peu marginales.

Au cours de la campagne électorale, Raymond Barre, semblant prendre en compte l'intérêt porté au S.M.I.C. à 2 400 F proposé par la Gauche, avait laissé entendre que ce chiffre serait atteint en 1983.

LE CENTIME ENLEVE AUX « SMICARDS »

Les membres du gouvernement ne sauraient-ils plus compter ? En fixant le nouveau taux horaire du S.M.I.C. à 10,45 F (au lieu de 10,06 F auparavant), ils ont majoré le salaire minimum de 3,87 % et non pas de 4 %, comme ils l'ont annoncé. L'accroissement du pouvoir d'achat du S.M.I.C. n'est pas de 1,20 % comme l'ont indiqué M. Barre et le communiqué officiel du conseil des ministres, mais simplement de 1,08 %. Erreur de calcul ?

Pas vraiment. En réalité, le projet de communiqué du conseil des ministres prévoyait un S.M.I.C. à 10,46 F ; les experts du gouvernement avaient donc raison de chiffrer l'accroissement du pouvoir d'achat à 1,20 % (en arrondissant). Mais le conseil des ministres a décidé d'abaisser de 1 centime le S.M.I.C. envisagé ; il l'a fixé à 10,45 F au lieu de 10,46 F. Sur la feuille du communiqué remis à la presse, le chiffre de 6 centimes a été biffé (mal d'ailleurs) et remplacé par un 5.

Pour quelles raisons ? Arrondir (en baisse) le montant du S.M.I.C. ? Apporter un caillou supplémentaire à la lutte contre l'inflation par les coûts ? Laisser une marge de discussion un peu plus grande au patronat et aux syndicats ?... On ne sait. Toujours est-il qu'en enlevant 1 centime aux « smicards » les ministres ont oublié de rectifier leurs calculs en pourcentages. Et laissé dans leur communiqué un progrès de 1,20 % en pouvoir d'achat, désormais faux. Mais pourtant abondamment cité par les voix officielles.

Le Monde, 5 mai 1978

Pour que ce soit le cas, il faudrait parvenir à une progression du pouvoir d'achat de *6,2 % par an*. Nous en sommes loin ! Retrouvant ses démons, la Droite va reprendre ses « comptes fantastiques » et ses promesses non tenues ! La plupart des salariés verront encore leur pouvoir d'achat régresser de façon importante au cours de l'année 1978.

— *Les grilles de salaires*

Actuellement, les salaires minima des ouvriers définis par niveau de qualification (manœuvres, O.S. 1 et 2, ouvriers professionnels, etc.) sont dans de nombreuses conventions collectives fictifs ; ils sont donc très inférieurs aux salaires réellement pratiqués dans les entreprises.

Ainsi trouve-t-on des grilles de salaires où la rémunération minimale du manœuvre ou de l'ouvrier débutant sans qualification est inférieure de 15 à 20 % au S.M.I.C.

Les syndicats réclament donc une renégociation de l'ensemble des grilles des conventions collectives en prenant comme base de départ le S.M.I.C.

Il s'agit par-là de faire en sorte que les salaires de référence des conventions collectives soient le plus proche possible des salaires réellement versés dans les entreprises. Cette renégociation permettrait en outre de rouvrir l'éventail des salaires entre manœuvres, ouvriers spécialisés, ouvriers qualifiés, qui s'est resserré ces dernières années du fait d'un relèvement du S.M.I.C. plus rapide que celui des autres salaires.

Il faut bien comprendre que les résultats d'une telle négociation ne dépendent que du bon vouloir du patronat. Or ce dernier, contraint déjà d'accepter la hausse du S.M.I.C., ne lâchera que le minimum afin de sauver ses profits.

En effet, les patrons français ne sont pas assez forts économiquement pour accepter ou promouvoir une politique moderniste. Le gouvernement ne pourra donc pas, même s'il le souhaitait, faire autre chose que du bricolage, du rapiéçage, de l'illusion.

Ces trois aspects se retrouvent dans tous les autres domaines de son action économique et sociale.

Quelques chiffres :

- 800 000 salariés perçoivent un salaire inférieur au S.M.I.C.
- 4 000 000 de salariés (le tiers du total) gagnent moins de 2 000 F par mois (1).
- En 1977 le pouvoir d'achat du salaire horaire a augmenté de 2,6 % contre 5,6 en 1976 (enquête du ministère du Travail).

(1) Il s'agit de salaires nets.

- **Sur le plan des prix**

Raymond Barre, qui n'a jusqu'ici guère fait preuve de succès en matière de réduction du taux d'inflation, essaie une « nouvelle » méthode. Sa nouveauté est un leurre puisqu'elle rappelle les théories économiques libérales et néo-libérales les plus anciennes.

Les deux grandes idées sont donc : vérité des tarifs publics et liberté des prix.

L'on espère, au sein du gouvernement et du patronat, que les résultats seront meilleurs qu'auparavant.

Rappelons en effet que l'inflation persiste et dure : autour de 10 % en rythme annuel.

Les hausses de tarifs publics annoncées et entrant en vigueur au 1er mai, 1er juin et 1er juillet, les indices des mois à venir feront apparaître un rythme de hausse annuel particulièrement élevé : de l'ordre de 11 à 12 %. Mais, comme le déclare Raymond Barre : « un indice fort n'est pas un mauvais indice quand il traduit l'assainissement de l'économie » !

Une des caractéristiques principales de la théorie libérale est la libre concurrence. Toutefois, en France, l'existence d'un secteur nationalisé important (bien que largement insuffisant) depuis 1946, permet à l'Etat de peser sur les politiques d'investissement, de prix et de salaires menées dans les entreprises.

Depuis plusieurs années déjà, la puissance publique n'a pas joué pleinement son rôle d'actionnaire, laissant ainsi se privatiser bon nombre d'entreprises nationalisées. C'est le cas notamment des banques ou des sociétés privées de financement du téléphone agissant aux lieu et place des P.T.T.

Dans d'autres cas en revanche, l'Etat, par l'abandon de tout contrôle, a dû combler par des subventions (3) certains déficits d'entreprises publiques.

Aujourd'hui, et aux dépens des consommateurs, le pouvoir décide de limiter au maximum son aide.

En contre partie, il décide d'accorder au secteur public des hausses plus importantes de leurs tarifs qui vont peser durement sur les revenus, en augmentant l'inégalité entre les Français. C'est la cascade :

- E.D.G.-G.D.F. + 10 %
- Charbon ..... + 7 %
- S.N.C.F. voyageurs ..... + 15 %
- S.N.C.F. marchandises .. + 10 %
- R.A.T.P. ..... + 15 %
- Téléphone ..... + 12 %
- Timbres ..... + 20 %
- Tabac ..... + 15 %
- Essence ..... + 11 %

Cette avalanche de majorations de tarifs en réalité plus fortes qu'annoncé (notamment sur l'essence et les chemins de fer où diverses prestations ont été majorées de plus de 10 %) aggrave les inégalités.

Tous ceux dont le revenu ne suivra pas l'accélération de la hausse des prix verront leur pouvoir d'achat considérablement amputé.

Mal nécessaire, dira-t-on !

M. Monory, nouveau ministre de l'Economie, déclare en effet, dans une récente interview (13 mai) :

« Pour que mon opération (4) réussisse, il faut que certains perdent du pouvoir d'achat. C'est obligatoire ». Hélas « certains » signifie ici la majorité des Français, tandis qu'une frange verra s'accroître encore sa richesse.

(3) 30 milliards de francs en 1977.
(4) De vérité des prix et des tarifs.

Le traumatisme provoqué par l'échec électoral et la désunion syndicale expliquent un certain calme social et favorisent l'offensive du Pouvoir.

Toutefois, imposant aux consommateurs des sacrifices aussi lourds sur une si courte période (hausses intervenant entre le 1er mai et le 1er juillet ; libération des prix industriels commencée le 1er juin et devant s'achever le 1er décembre), le gouvernement prend le risque (inévitable) de ralentir leur consommation.

Par voie de conséquence, la demande globale de la nation, donc la croissance, sera également ralentie.

L'expansion sera vraisemblablement de 3 % au maximum pour 1978 (au lieu des 4,5 % annoncés en septembre 1977).

Dans ces conditions, l'aggravation du chômage sera considérable (conjugaison des licenciements — voir plus loin — et de la faible activité de bon nombre d'entreprises). Bien entendu, le gouvernement tente de *faire passer ces mesures par des considérations de rigueur,* sur la « vérité des prix » : ici le vocabulaire est partie prenante de la politique. Il l'enjolive et la masque tout à la fois. Il fonctionne comme idéologie.

Une dernière raison est avancée : les recettes supplémentaires prélevées sur la hausse de l'essence permettraient de financer le « pacte national pour l'emploi des jeunes ». Nul n'ignore où aboutit ce genre de bonnes intentions ! Surtout si l'on sait que le « pacte national » n'a réussi pour l'essentiel qu'à créer des *emplois temporaires* ou à financer des *stages de formation.*

L'économie française a beaucoup plus besoin d'investissements qui auraient pu être effectués grâce à ces nouvelles ressources fiscales dégagées. Ainsi auraient été créés de nouveaux emplois *durables,* contribuant à réduire réellement le chômage.

• Sur le plan de l'emploi

Le chômage est de loin le problème le plus angoissant de l'économie française depuis plusieurs années.

Au lendemain des élections législatives le journal économique et financier *« Les Echos »*, peu suspect d'avoir des sympathies de gauche, écrivait le 3 avril sous le titre *« un-*

lourd boulet » (nous soulignons quelques passages significatifs) :

« De tous les dossiers auxquels le nouveau gouvernement va devoir se consacrer, celui de l'emploi est le plus délicat. Il y a trois problèmes à régler :

1. A court terme, *il s'agit de savoir ce que vont devenir les centaines de milliers de jeunes intégrés en formation ou dans des entreprises et dont les stages arrivent à expiration dans les mois qui viennent. La première mesure conservatoire consistera sans doute à proroger, en les renforçant, les différentes modalités d'exonérations des charges sociales, mises en place de manière temporaire en juillet 1977 lors de la création du pacte national pour l'emploi.* ***Le programme de Blois prévoit d'ailleurs le maintien de ces procédures.***

Cependant, il faudra sans doute pratiquer une politique de ***consolidation*** *de ces emplois car des centaines de milliers de jeunes ne peuvent rester éternellement* ***en formation, en stage*** *ou* ***en surnombre.*** *D'autant qu'à partir de juin la vague des jeunes en fin de scolarité va déferler sur le marché du travail.*

2. A moyen terme, *l'expérience du pacte national pour l'emploi a montré qu'un tel système ne faisait que* ***« limiter la casse » mais qu'il ne changeait rien au problème de fond du chômage.*** *Dans les mois qui viennent, les chiffres de l'emploi vont certainement connaître les mêmes évolutions défavorables que celles observées depuis le début des années soixante. De plus, la prorogation de ce genre de procédures finit par coûter extrêmement cher à l'Etat.*

3. A long terme, *il s'agit de définir une stratégie de l'emploi car le « pacte national », sans relais en profondeur,* ***risque de créer une catégorie de salariés de seconde zone, de « stagiaires professionnels »*** *qui ne s'intégreront pas dans les entreprises.*

Phénomène lourd, le chômage ne peut tirer sa régression que d'une vigoureuse politique économique, d'une croissance suffisante et d'un redéploiement industriel programmé.

Même si le programme de Blois prévoit, à de très nombreux niveaux, des initiatives qui permettent l'intégration des jeunes générations (incitation à la création d'entreprises, travail à temps partiel, retraite à la carte, etc.), le gouverne-

ment risque de traîner encore longtemps le boulet de l'emploi. »

Aucune mesure d'envergure n'est prise par le gouvernement qui traite le problème de l'emploi comme un sous-produit de la politique économique qu'il faut un peu corriger.

Le Pouvoir tente de faire admettre comme inévitable un chiffre élevé de chômeurs ; le chômage, mal nécessaire des économies occidentales !

Le Pouvoir a (encore) menti...

Comparer les chiffres avant et après les élections est toujours intéressant. Qu'il s'agisse de prix (+ 1,1 % ce mois-ci) ou de l'emploi, le bilan est éloquent : le Pouvoir a menti aux Français. D'octobre 1977 à février 1978, avant les élections, chaque bilan mensuel de l'A.n.p.e. était prétexte à commentaires triomphants du ministre du Travail : le chômage baissait ! Qu'on en juge :

— 1 096 000 demandes d'emploi non satisfaites en octobre ;
— 1 068 000 en novembre ;
— 1 054 000 en décembre ;
— 1 027 000 en janvier...

En février, mauvaise surprise : la courbe remonte. Il faut savoir que les chiffres de l'A.n.p.e. sont toujours publiés avec un mois de décalage. C'est donc très exactement le 15 mars au soir, soit trois jours après le premier tour des législatives, que le gouvernement publie, avec d'ailleurs beaucoup de discrétion, le nouveau chiffre du chômage. Il atteste d'une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi. Depuis, elle continue :

— 1 050 000 demandes d'emploi non satisfaites en février ;
— 1 086 000 en mars ;
— 1 105 000 en avril...

Jean-Paul BACHY

L'Unité, n° 298 (2 juin 1978)

En France, l'on s'est installé au-dessus du million de demandeurs d'emploi. On va même vers le million et demi (1 241 000 demandeurs d'emploi fin juillet 1978, compte tenu des variations saisonnières).

Le gouvernement reconduit les mesures précédentes (pacte pour l'emploi) avec cependant quelques restrictions : « exonération de *la moitié des charges* sociales pour les petites et moyennes entreprises et pour les entreprises artisanales qui embauchent des personnels supplémentaires âgés de 18 à 26 ans ».

L'exonération des charges était auparavant de 100 %.

Le progrès vient seulement du fait que les P.M.E. sont privilégiées ! l'exonération ne concerne pas les grandes entreprises (plus de 500 salariés et plus de 100 millions de chiffre d'affaires).

L'Etat n'a eu recours à aucune création d'emplois publics alors que bon nombre d'administrations (P.T.T. notamment...) ont de plus en plus de difficultés à assurer pleinement leur mission.

Cette démarche est volontaire : si aucune mesure spécifique n'est arrêtée, c'est que toute la logique libérale tend à restaurer le profit des plus grosses firmes.

En effet, le raisonnement du gouvernement s'articule ainsi :

— la concurrence empêcherait une trop forte hausse des prix. Cette hausse pourtant devrait être suffisante pour que des profits supplémentaires soient dégagés par les entreprises qui, alors, investiraient davantage.

Il y aurait donc, à terme, forte reprise de l'embauche et création d'emplois.

Une telle politique est socialement injuste, scandaleuse. Elle supposerait au minimum un ensemble de mesures correctives : politique des salaires, de la fiscalité, des conditions de travail, du développement de l'éducation, etc. Où sont ces mesures ?

Est-elle au moins efficace ? On peut en douter pour deux raisons. Il faudrait y adjoindre une série d'initiatives à la création d'emplois :

— incitations fiscales pour les P.M.E. ;

— plan de restructuration des secteurs industriels en liquidation du fait même de la concurrence sauvage ;
— lancement de nouvelles technologies de pointe, etc.

Pour réussir, cette politique suppose surtout des carnets de commande remplis.

Cette dernière condition est primordiale. Or il apparaît — comme le graphique ci-dessous le montre — que les chiffres de production industrielle font toujours ressortir des « dents de scie » et ne laissent guère prévoir une orientation de la courbe en un mouvement rectiligne vers le haut.

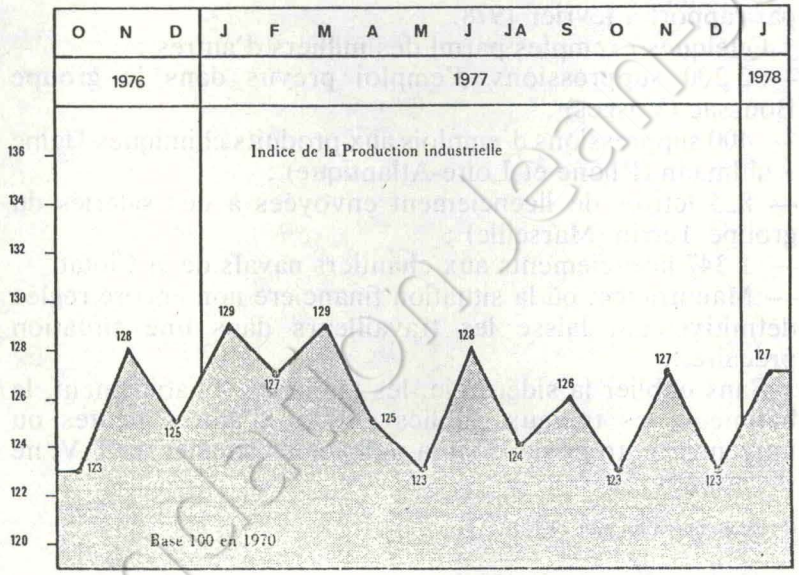

Source : Centre de Recherches économiques, sociales et syndicales de la F.E.N. - Avril 1978.

En outre, la toile de fond de l'économie française n'a bien évidemment pas été modifiée par les élections : il y a certes une certaine reprise, mais pour la développer il faudrait accroître la consommation intérieure ou exporter davantage.

Barre refuse la première hypothèse (préconisée par les Socialistes) et ne peut mettre en œuvre la seconde : le marché mondial est « plat », limitant toute espérance.

Quant à croire que, libérés du souci électoral, les patrons vont de nouveau investir, c'est oublier que, compte tenu du taux de croissance actuel, les industriels n'ont aucun besoin de capacité de production supplémentaire.

Leurs seuls investissements sont des investissements de productivité, ce qui aura pour conséquence de limiter un peu plus le marché du travail.

Le lendemain des élections fait apparaître un cortège de fermetures d'usines et de faillites reportées jusque-là en raison de l'échéance électorale.

En mars 1978, le nombre des faillites s'est accru de 26 % par rapport à février 1978.

Quelques exemples parmi des milliers d'autres :

— 2 200 suppressions d'emploi prévus dans le groupe Boussac (Vosges) ;

— 400 suppressions d'emplois aux produits chimiques Ugine Kuhlmann (Rhône et Loire-Atlantique) ;

— 825 lettres de licenciement envoyées à des salariés du groupe Terrin (Marseille) ;

— 1 347 licenciements aux chantiers navals de la Ciotat.

— Manufrance, où la situation financière non encore réglée définitivement laisse les travailleurs dans une situation précaire...

Sans oublier la sidérurgie, les tanneries, l'habillement, le bâtiment, les travaux publics et tant d'autres petites ou moyennes entreprises dont la radio et les chaînes de T.V. ne disent mot (5).

(5) Bilan établi fin juin 1978.

■

LA REPONSE SOCIALISTE

En face de la situation économique française, deux attitudes s'opposent. La logique capitaliste engendre une théorie libérale la plus éculée qui soit (plan Barre) dont cependant la cohérence interne apparaît clairement : faire en sorte que le profit demeure, fût-ce au prix d'une baisse de pouvoir d'achat des salariés.

UNE AUTRE LOGIQUE

Les socialistes proposent une tout autre logique.

Dans le droit fil du Programme commun, François Mitterrand a présenté à plusieurs reprises depuis 1974 un plan en trois étapes :

— à court terme, sortir le pays de la crise dans laquelle il est plongé ;

— à court et moyen terme, mettre en œuvre de grandes réformes économiques ;

— à long terme, engager la société française dans la voie de la nouvelle croissance.

Quel est le schéma socialiste ?

Le constat

La société économique française subit certes une crise, c'est la crise du capitalisme.

- L'inflation est en majeure partie engendrée par la structure profondément inégalitaire de notre société :
  — disparité de revenus ;
  — fortunes aux mains d'une minorité ;
  — fiscalité injuste, inégale et incomplète (impôts indirects trop prédominants, impôts directs aggravant l'injustice sociale).
- Le chômage est imposé par le système capitaliste qui y voit un des moyens de restructurer l'industrie en favorisant la concentration d'entreprises (monopoles et internationalisation du capital = multinationales).
- L'industrie française souffre d'une faiblesse structurelle : son manque de compétitivité dans des secteurs à forte productivité qui pourraient être exportateurs.
- La productivité de l'économie reste fragile ; la consommation stagne.

LES AXES DE SOLUTION

- Créer un secteur public important.
  — Nationalisation du crédit et de neuf groupes industriels prédominants (monopoles).
  — Rendre au secteur public existant sa vocation :
  - arrêt de la privatisation de certaines entreprises publiques (banques et téléphone) ;
  - redéfinition du rôle de l'Etat en tant qu'actionnaire (définition de la politique, contrôle des dépenses publiques, nouvelle politique d'emplois publics).
- Réduire les inégalités :
  — hausse du S.M.I.C. ;
  — concertation gouvernement — syndicats — patronat ;
  — réforme de la fiscalité indirecte et directe :
  - réajustement de la grille d'imposition sur le revenu ;
  - imposition sur les fortunes.
- Relancer la consommation, ce qui favorisera la reprise de la production et des investissements et donc contribuera à résorber une partie du chômage.

• Réorganiser l'appareil productif français pour favoriser les secteurs fortement exportateurs, contribuant ainsi à l'assainissement de la balance commerciale et de la balance des paiements.

LES DIFFERENTES MESURES A COURT TERME

Voici, résumé, l'ensemble des différents moyens que le P.S. se donnerait pour réaliser sa politique (en plus des réformes de structure comme les nationalisations, dont l'effet n'est pas sensible avant un minimum d'un an).

• Réduire l'ampleur et le coût social du chômage

1° Création de 150 000 emplois publics.
2° Création d'un Fonds d'Aide aux collectivités locales pour financer la création de 60 000 emplois temporaires.
3° Retraite à 60 ans, et à 55 ans, pour les femmes et pour les tâches pénibles.
4° Aide sélective et temporaire aux investissements créateurs d'emplois.
5° Meilleure indemnisation du chômage, en particulier pour les jeunes en situation de recherche effective d'un emploi.
6° Abaissement de la durée hebdomadaire du travail.

• Réduire l'impact de la crise sur les plus défavorisés

1° Augmentation du S.M.I.C. à 2 400 F.
2° Minimum vieillesse à 1 300 F par mois ; revalorisation de l'allocation aux handicapés.
3° Création d'une allocation familiale unique forfaitaire dès le premier enfant, et revalorisation de cette allocation.
4° Indexation d'un livret A de la Caisse d'Epargne par famille.
5° Augmentation de l'aide au logement.

• Lutte contre l'inflation

1° Réduire les inégalités (négociation pour réduire la hiérarchie des revenus ; création d'un impôt sur les fortunes supérieures à deux millions de francs).

2° Relance sélective de la consommation (création d'emplois publics, augmentation des revenus des plus défavorisés, etc.).
3° Soutien à l'investissement public et privé dans le cadre de contrats passés avec les entreprises leur accordant des crédits à des taux privilégiés en contrepartie de la stabilisation de leurs prix.
4° Nationalisations permettant aux Pouvoirs publics et aux travailleurs de maîtriser les prix d'une partie importante de la production.
5° Meilleure utilisation des Fonds publics.

- **Réduire le déséquilibre extérieur**

1° Mise en œuvre d'une politique active à l'exportation dans les nombreux secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services où l'économie française est très compétitive.
2° Limitation des importations inutiles — notamment des produits de luxe — et effort de substitution des produits nationaux, dans le domaine de l'énergie en particulier.
3° Réduction de l'inflation interne, qui contribuera à stabiliser le cours du franc sur le marché des changes.
4° Contrôle des changes portant spécialement sur les capitaux à court terme.
5° Réglementation de la gestion des trésoreries des firmes multinationales.

- **Assainir les finances publiques**

1° Meilleure utilisation et meilleur contrôle des dépenses publiques.
2° Financement de dépenses nouvelles à partir de ressources fiscales nouvelles (impôt sur les grosses fortunes, amélioration de l'assiette de l'impôt sur le bénéfice des entreprises, impôt sur l'actif net des sociétés...) et par l'emprunt.
3° Renforcement de la lutte contre la fraude fiscale évaluée aujourd'hui à 60 milliards de francs.
4° Orientation de l'épargne vers des investissements productifs et non spéculatifs.

ANNEXE N° 1

L'INFLATION NECESSITE DU SYSTEME CAPITALISTE

Dans une première phase de son développement, le capitalisme est d'abord concurrentiel ; les prix traduisent la répartition des revenus entre capitalistes, le prix de la force de travail tendant à rester au niveau du minimum vital. Dans la logique du capitalisme, le salaire n'est rien d'autre que le « nécessaire » perçu par les travailleurs. Il assure leur subsistance, celle de leurs enfants, permettant ainsi la reproduction du système.

C'est autour de ce minimum — variable avec le temps — que s'articulent les grandes revendications de la classe ouvrière.

La *concentration du capital* fait évoluer le système vers des structures monopolistiques, avec pour corollaire la fin de la concurrence par les prix, car il y a alors faculté pour les monopoles d'*imposer leurs prix*. La période actuelle pourrait être définie comme étant celle du *capitalisme des grands groupes,* car si dans certains secteurs un monopole est presque réalisé (pétrochimie, industrie lourde), dans d'autres, une certaine concurrence subsiste encore (bâtiment, textile...).

Cette concentration, toujours croissante (Cf. tableau ci-dessous), nécessite de plus en plus de capitaux, *donc des profits toujours plus élevés*.

Les concentrations d'entreprises industrielles entre 1962 et 1970

		1962	1970
Entreprise de plus de 1 000 salariés	nombre	466	445
	effectif	1 941 578	2 006 318
	effectif moyen	4 166	4 509
Entreprise de plus de 10 salariés	nombre	41 179	33 391
	effectif	4 500 220	4 343 072
	effectif moyen	109	130
Pourcentage des plus de 1 000 sur les plus de 10	nombre	1,13 %	1,33 %
	effectif	43,1 %	46,2 %

Champ : industries au sens restreint (non compris les industries agro-alimentaires et les bâtiments et travaux publics).

Sources : 1962 : recensement industriel (I.N.S.E.E.)
1970 : enquête annuelle d'entreprise

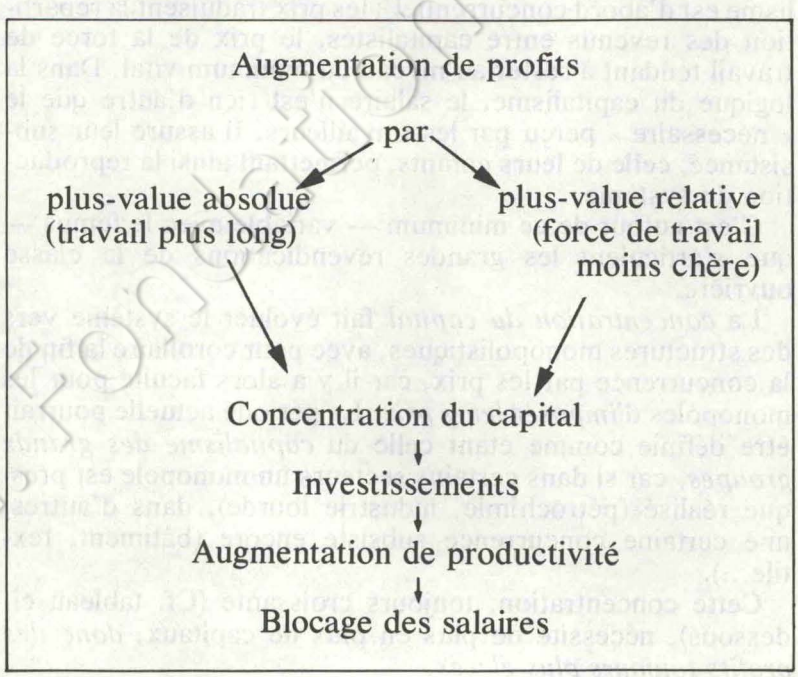

Or le moyen qu'a le capitalisme d'augmenter ses profits, c'est soit d'augmenter la durée du travail et son intensité, ce que l'on appelle *l'augmentation absolue de la plus-value,* soit diminuer la valeur de la force de travail, ce qui revient à une augmentation *relative* de la *plus-value*. C'est ce dernier moyen que le capitalisme moderne emploie lorsqu'il cherche à augmenter la productivité, et à faire pression sur les travailleurs pour freiner les hausses de salaires. Ainsi tente-t-il de contrecarrer les effets de la baisse de rentabilité de son capital (théorie de la baisse tendancielle du taux de profit).

■

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ANNEXE N° 2

LES SALAIRES EN FRANCE

En novembre 1977, le C.E.R.C. (Centre d'étude des revenus et des coûts) a fait paraître son rapport sur les salaires et les revenus en France.

De cette étude est extraite la pyramide de *salaires nets* ci-dessous, qui est beaucoup plus éloquente sur la réalité profonde de l'inégalité de la société française que n'importe quel discours.

Le chiffre le plus faible (1 353 F) représentait à l'époque de cette étude le montant du *salaire net* pour 40 heures de travail équivalant au S.M.I.C.

Commentaires

1° *Quels sont les 7 % de salariés (soit 800 000 personnes) dont la rémunération est inférieure au S.M.I.C. ?*

— 150 000 apprentis ;
— 200 000 jeunes travailleurs et handicapés ;
— 50 000 salariés travaillant normalement moins de 40 heures par semaine ;
— 375 000 salariés ayant été absents une partie de l'année.

2° *34 % des salariés ont un salaire net mensuel inférieur à 2 000 F (soit environ 4 millions de personnes) :*

— 53 % des femmes
— 24,5 % des hommes

Répartition des salariés suivant le montant de leur salaire en 1976

Salaires nets mensuels

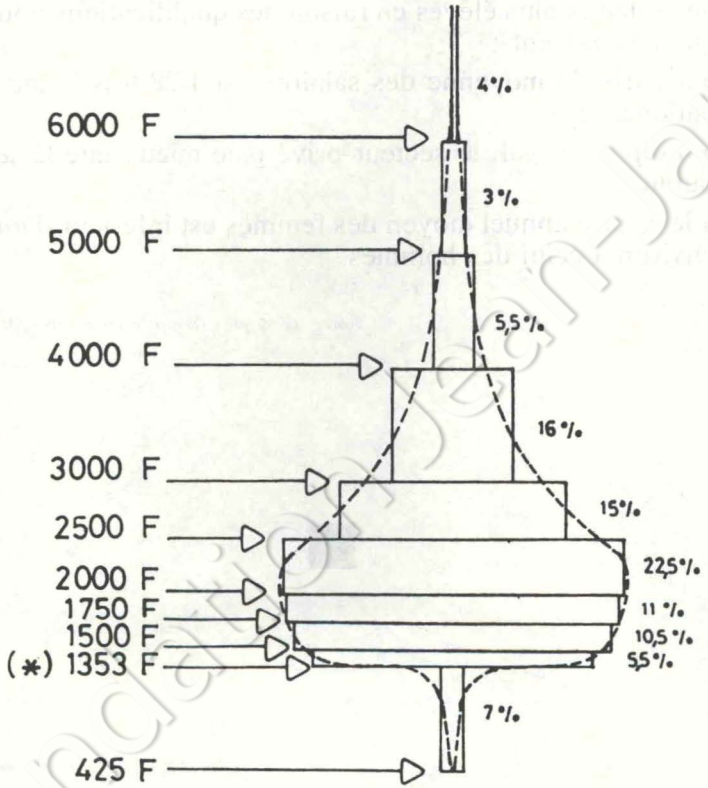

(*) Equivalent mensuel du SMIC pour 40 heures de travail par semaine (net).

Source : *documents du C.E.R.C., les revenus des Français* n° 37/38 (3e trim. 77)

3° *Les inégalités sont en fait encore plus grandes.* Il s'agit, dans cette étude, de salaires nets après déduction de la part salariale des cotisations sociales, représentant des *moyennes*

Coll. Fondation Jean-Jaurès

nationales ; d'importantes *disparités géographiques* se trouvent donc masquées ;
— *exemples :* en 1976, le salaire moyen en Haute-Normandie est plus élevé de 10 % qu'en Picardie. Des industries pétrolières sont installées en Haute-Normandie, payant des salaires plus élevés en raison des qualifications poussées qu'elles exigent ;

- à Paris, la moyenne des salaires est 1,28 fois la moyenne nationale ;
- à diplôme égal, le secteur privé paie mieux que le secteur public ;
- le salaire annuel moyen des femmes est inférieur d'*un tiers* environ à celui des hommes.

Source : *Le Monde « Dossiers et documents » :* le chômage

ANNEXE N° 3

LE S.M.I.C.

POUR UN S.M.I.C. A LA CARTE

Le S.M.I.C. a été, des mois durant, le grand cheval de bataille des candidats aux élections législatives. A gauche, on voulait l'établir à un niveau nominalement élevé, sans trop se préoccuper de sa valeur relative et pratique en pouvoir d'achat. Au centre et à droite, avec plus de prudence et de réalisme, on se contentait de promettre son évolution progressive, de façon à tenir compte des possibilités des entreprises et à ne pas relancer l'inflation. Mais , à gauche comme au centre et à droite, on a toujours parlé du S.M.I.C. et non des S.M.I.C. comme si toutes les affaires françaises étaient de même taille, de même nature et de même implantation.

Notre Etat, centralisateur à l'excès depuis Richelieu et Colbert, s'inspire, en outre, depuis la Révolution, d'un égalitarisme à courte vue qui refuse par principe d'adapter les lois et les règlementations à la diversité des situations. En matière de salaire minimum, ne serait-il pas élémentaire d'admettre que, les dépenses de logement, de nourriture et de transport se révélant fort différentes à Paris, dans les villes de province et en milieu rural, les besoins essentiels des salariés varient en conséquence ?

De même, les incidences de chaque majoration uniforme du S.M.I.C. sont fort loin d'être identiques selon qu'il s'agit d'une grande industrie ou d'une petite entreprise artisanale. De même encore, elles sont beaucoup moins lourdes, par exemple, pour une société d'engineering employant presque uniquement des collaborateurs à rétribution élevée, que pour une manufacture dont les quatre cinquièmes du personnel, sans qualification particulière, sont classés au dernier échelon de la hiérarchie du travail.

M. Raymond Barre, dans son discours programme au Parlement comme dans ses entretiens avec les représentants des organisations professionnelles et syndicales, a laissé entendre que le Gouverne-

ment ne s'opposerait pas à des négociations salariales par branches de production ou de négoce, liant l'évolution du pouvoir d'achat à l'extension et aux résultats des entreprises, comme plusieurs centrales ouvrières le demandent. C'est s'engager dans la voie de la raison et de l'équité.

Mais pourquoi ne pas s'inspirer des mêmes principes et des mêmes soucis en matière de salaire minimum ? Pourquoi ne pas le fixer différemment selon la capacité des employeurs, selon que les affaires sont plus ou moins florissantes, selon qu'elles sont industrielles, artisanales ou agricoles, urbaines ou rurales ? Ne serait-ce pas une occasion opportune de faire un pas vers ce régionalisme dont on parle si souvent sans y penser jamais ?

En matière de cotisations aux caisses de retraites complémentaires, une certaine liberté est laissée aux entreprises : elles paient tantôt 8 %, tantôt 12 %, tantôt 16 %. Même chose en matière de tickets-restaurants, où il existe toute une échelle de tarifs. En ce qui concerne l'âge de retraite des salariés, on s'oriente de plus en plus vers une formule laissant aux intéressés le choix de la décision. Cela s'appelle « la retraite à la carte ». Dans le même esprit, et reconnaissant qu'égalité n'est pas toujours synonyme de justice, encore moins de réalisme, ne serait-il pas concevable d'instituer une sorte de « S.M.I.C. à la carte » ? Avec, bien entendu, définition d'une fourchette, soumise au contrôle du ministère du Travail.

Louis-Marie Poulain

Le journal du Parlement, 8-22 mai 1978

L'INVERVENTION D'ALAIN MADELIN (P.R.)

M. Alain Madelin. Je souhaite la révalorisation des plus bas salaires et, en particulier, de ceux des travailleurs manuels.

Cela dit — et mon observation s'adresse à M. François Mitterrand — quel est le sens du mouvement suivi depuis des années ?

Voilà dix ans, le S.M.I.C. ne représentait que le tiers du salaire moyen, ce qui signifie que le salaire moyen dans les entreprises équivalait à trois fois le S.M.I.C. Aujourd'hui, le S.M.I.C. représente la moitié du salaire moyen. Celui-ci vaut deux fois le S.M.I.C. Tel est le sens du mouvement, il faut bien le voir.

En d'autres termes, le train du S.M.I.C. va bien plus vite que celui du salaire moyen. Certes, nous pourrions discuter l'appréciation des vitesses respectives, les accélérations. En toute hypothèse, je ne puis que vous conseiller de ne pas faire dérailler le train à cause d'une politique démagogique ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes*).

Revenons au fond du débat.

Le S.M.I.C. — tel qu'il est aujourd'hui — est-il vraiment le meilleur baromètre pour mesurer le progrès social ? Est-il le meilleur instrument pour une politique de progrès social ?

M. Pierre Joxe. Vous êtes un puriste !

M. Alain Madelin. Le S.M.I.C. ne permet sans doute pas de mesurer au mieux, on l'a observé déjà tout à l'heure, l'évolution des revenus. Lorsque nous parlons du S.M.I.C., nous sommes en pleine confusion car la diversité des situations salariales nous empêche de mesurer les revenus réels disponibles.

En effet, et vous l'avez remarqué, monsieur le ministre — M. Mitterrand l'a rappelé également — il faut tenir compte des congés payés, des primes occasionnelles ou des gratifications, du treizième ou du quatorzième mois, par exemple dans les banques des primes de bilan ou de vacances, des avantages en nature, de l'intéressement, de la participation, tous éléments qui doivent entrer en ligne de compte pour estimer précisément les progrès sociaux accomplis dans notre pays.

M. Pierre Joxe. Vraiment, d'après vous, les travailleurs sont trop payés ? (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Alain Madelin. Rien ne sert de discuter d'un poids à quelques grammes près, si le progrès social est pesé sur une balance fausse.

M. Louis Mexandeau. Nous y voilà !

M. Alain Madelin. Pour ce qui est du S.M.I.C., la balance des revenus est faussée du fait même des différences de situation et des avantages annexes dont bénéficient certains.

M. Jean-Yves Le Drian. C'est scandaleux de dire cela !

M. Alain Madelin. Il serait certainement préférable ainsi que l'a rappelé M. Boulin, de tenir compte d'un ensemble de données — transferts sociaux et avantages annexes — pour définir une garantie minimale annuelle des ressources qui nous permettrait peut-être de conduire une politique sociale plus efficace et certainement de disposer d'un meilleur instrument de mesure. Cette garantie serait complétée, conformément à l'un des objectifs du programme de Blois, par un revenu familial minimum garanti.

Voilà, je le crois, une des premières orientations que nous devrions nous fixer. Peut-être est-ce une convergence que j'ai pu observer entre les points de vue du Gouvernement et de l'opposition, leur souci commun de clarifier le problème du S.M.I.C.

Enfin, il conviendra sans doute de s'interroger aux fins de savoir si le S.M.I.C., tel qu'il est aujourd'hui, est vraiment le meilleur instrument de réduction des inégalités sociales.

M. Jean-Yves Le Drian. Mais supprimez-le donc !

M. Alain Madelin. On peut se le demander.

Chaque fois que le S.M.I.C. augmente, des répercussions sur les autres salaires se suivent en cascades.

M. Pierre Joxe. Monsieur le ministre du Travail, ce débat, de façon peut-être imprévue, nous conduit à une nouvelle situation.

En effet, à l'origine, nous vous interrogions sur la récente fixation du montant du S.M.I.C. et sur son augmentation, à nos yeux insuffisante et contraire aux engagements pris par les partis de la majorité pendant la campagne électorale. Mais, au terme de ce débat, c'est le principe même d'une garantie de salaire minimum pour les travailleurs qui est en cause.

Si le représentant du Gouvernement n'a pas répondu à la question que nous avions posée sur le S.M.I.C., le représentant du parti du Président a, lui, démasqué les intentions, cachées jusqu'à présent, des partis de la majorité en ce qui concerne certaines garanties conquises par les travailleurs.

Mais commençons par la question posée. Nous, socialistes, nous défendons les travailleurs dans une société où l'exploitation domine. C'est ainsi que, pendant la campagne électorale, nous avons proposé une réduction des inégalités de revenus par une augmentation des bas salaires, après avoir, au cours des années précédentes, proposé des réformes démocratiques de la fiscalité, réformes que vous avez refusées, monsieur le ministre du Travail, à l'époque où vous étiez chargé de l'Economie et des Finances. Vous vous êtes opposé à toutes les mesures progressistes que nous avons proposées en matière fiscale, comme la suppression de l'avoir fiscal ou la création d'un impôt sur les grandes fortunes. Vous avez refusé tout ce qui pouvait rendre plus démocratique la répartition de la richesse en France.

Et voici qu'aujourd'hui, monsieur le ministre du Travail, vous vous opposez à une augmentation des bas salaires pourtant indispensable, allant même jusqu'à refuser de répondre à François Mitterrand qui vous interroge sur les raisons pour lesquelles vous avez limité l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire minimum à 1 %. Vous éludez la question posée en vous réfugiant derrière des arguments juridiques, techniques et statistiques.

Pourtant, ne pensez-vous pas qu'aujourd'hui le salaire minimum est tout à fait insuffisant pour permettre à une famille de vivre normalement, ce qui est contraire à ce que vous aviez annoncé au cours de la période électorale ?

Au lieu de répondre à cette question, vous — ou votre collègue Monory — ajoutez à la libération des prix industriels, à une augmentation parfois massive des tarifs publics qui touche directement la consommation populaire, la police privée des salaires, police assurée par les banques. On a longtemps parlé du gouvernement des banquiers, mais, aujourd'hui, on s'oriente vers le gouvernement des banques, puisque M. Monory déclarait il y a quelques jours que les banques auraient à vérifier que la masse salariale des entreprises n'augmente pas plus vite que les prix avant d'accorder des crédits à leurs clients.

Et voici que l'un de vos « supporters » vient de faire une déclaration extraordinaire, alarmante, stupéfiante, dont vous devez indiquer clairement, monsieur le ministre, si vous la cautionnez ou si vous la récusez.

En effet, M. Madelin demande la suppression du principe même du S.M.I.C.

Source : Débats de l'Assemblée nationale, 19 mai 1978 (24e séance) J.O. du 20 mai 1978.

ANNEXE N° 4

LES FORTUNES DES FRANCAIS

Structure du patrimoine par catégorie socio-professionnelle en 1973*

En %

	Exploitant agricole	Patron de l'industrie et du commerce	Profession libérale (1)	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Inactif	Ensemble des ménages	Actif indépendant	Salarié ou inactif
Logement	49,8	53,0	30	44,6	58,2	66,1	66,4	49,7	55,5	50,8	56.3
Comptes de chèques postaux	0,4	2,6	20	1,5	3,1	2,4	2,5	1,7	2,1	2,4	2,2
Comptes de chèques bancaires et livrets bancaires	23,4	16,5		11,1	14,3	10,1	11,8	10,3	12,1	19,3	10,6
Livrets de caisse d'épargne.	7,9	6,9		5,8	13,1	14,8	14,1	14,7	11,8	7,2	12,9
Bons	12,0	5,1	50	1,1	3,1	2,9	1,8	8,4	5,3	7,4	4,7
Titres	6,5	15,9		35,9	3,2	3,7	3,4	15,2	13,2	13,0	13,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Évaluation du montant total (en F) [2]	85 000	129 000	(370 000)	218 000	83 000	61 000	46 000	74 000	76 000	112 000	70 000
Disparités de patrimoine (Ensemble= 100)	112	169	(490)	287	109	81	61	97	100	147	93
Disparités de revenu [3] (Ensemble = 100)	102	119	220	231	144	107	100	56	100	117	97
Patrimoine/Revenu	1,98	2,70	4,25	2,48	1,44	1,43	1,15	3,28	1,90	2,39	1,80

1. Le petit nombre de membres des professions libérales interrogés ne permet pas une évaluation détaillée des actifs financiers pour cette catégorie.
2. Moyenne par rapport à l'ensemble.
3. Dans l'évaluation présentée ici, on a corrigé les revenus déclarés par les ménages à l'enquête de façon à les rendre globalement cohérents avec la quantité « revenu disponible — FFCEI des ménages », donnés par les comptes nationaux.

* Voir notes, tableau 118.

Source : INSEE: résultats de l'enquête épargne 1973, redressés à partir de données d'origine institutionnelle.

Coefficients budgétaires par catégorie socioprofessionnelle en 1965 et 197

Code	Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	Consommation totale par ménage (F)		Nombre par ménage		Alimentation		H
				d'unités de consommation	de personnes			
		1965	1972	1972	1972	1965	1972	19
0	Agriculteur exploitant.....	14 905	26 661	3,02	4,19	47,2	43,1	11
1	Salarié agricole.....	11 428	22 764	2,87	4,03	50,3	46,9	11
2	Profession indépendante.....	19 715	33 088	2,44	3,28	37,6	34,3	11
26 30-21	*dont* : Profession libérale, industriel et gros commerçant.....	29 191	51 396	2,63	3,59	31,2	29,6	14
3	Cadre supérieur.....	31 574	48 893	2,54	3,46	28,9	26,4	12
4	Cadre moyen	22 839	35 375	2,49	3,41	33,3	31,8	11
60	*dont* : Contremaître.....	21 800	35 312	2,77	3,85	36,4	35,4	10
5	Employé.....	16 828	27 376	2,23	2,95	37,9	34,3	12
6	Ouvrier.....	15 553	25 757	2,67	3,76	43,4	39,8	11
61	*dont* : Ouvrier qualifié.....	16 608	26 982	2,60	3,61	42,0	38,4	11
9	Inactif.....	9 867	16 482	1,67	1,99	42,8	39,1	10
	Ensemble...	**15 776**	**25 927**	**2,31**	**3,08**	**39,7**	**36,3**	**11**

Définitions : MÉNAGES. — *Ensemble des personnes vivant à l'intérieur d'un même logement occupé comme résidence principale (domicile habituel), quel que soit le nombre de ces personnes et leur lien avec le titulaire du logement. Sont ici exclus les ménages constitués par les collectivités (casernes, prisons...).*

CONSOMMATION AU SENS DES ENQUÊTES. — *Elle comprend : les dépenses des ménages ordinaires pour les différents postes de consommation à l'exception de certaines dépenses importantes et peu fréquentes telles que voyages en avion ou en bateau, achats de chaudières, frais de déménagements, etc. — la valeur de l'auto-consommation ou de l'auto-fourniture estimée aux prix de détail du marché local pour ces mêmes ménages (voir ci-après).*

CONSOMMATION ALIMENTAIRE. — *Elle comprend la valeur de l'auto-consommation et représente donc la valeur totale de la consommation alimentaire (y compris éventuellement les repas pris à l'extérieur) et non la seule valeur des achats.*

UNITÉS DE CONSOMMATION. — *Le nombre d'unités de consommation que comprend un ménage est obtenu à partir de la pondération suivante : premier adulte du ménage = 1 unité de consomma-*

Sources : INSEE, *Etudes et Conjoncture*, mars 1967 et « enquêtes sur les dépenses des ménages » *Collect*

Fonction											
abillement		Habitation		Hygiène et soins		Transports et télé-communications		Culture et loisirs		Divers	
5	1972	1965	1972	1965	1972	1965	1972	1965	1972	1965	1972
,6	9,7	12,2	14,6	5,0	6,4	9,2	11,4	5,1	5,3	9,7	9,5
,9	10,4	9,7	12,0	7,1	7,5	9,3	11,1	6,1	4,9	5,6	7,2
,2	9,6	14,9	17,1	6,2	7,0	14,3	15,8	7,0	6,1	8,8	10,0
,0	10,9	15,8	18,3	6,2	5,8	17,7	19,0	7,5	5,6	7,6	10,8
,8	10,6	16,0	17,5	7,5	6,9	14,7	18,4	8,4	7,6	11,7	12,5
,0	10,5	16,1	17,0	7,3	7,6	15,0	15,7	7,4	6,8	10,1	10,5
,3	10,6	14,4	16,2	7,1	7,5	13,0	14,0	7,3	7,4	11,4	8,9
,2	10,3	16,5	17,5	7,6	8,9	10,6	13,9	7,7	6,5	7,5	8,7
,2	9,8	16,1	18,0	6,5	7,5	9,2	11,8	6,7	5,6	6,9	7,5
,0	9,4	16,2	17,8	6,7	7,1	10,1	13,0	6,7	5,6	7,3	8,7
,3	8,1	15,9	16,2	9,5	12,7	7,0	9,6	6,0	5,1	8,4	9,3
,3	**9,7**	**15,6**	**17,0**	**7,1**	**8,5**	**10,9**	**13,2**	**6,8**	**6,0**	**8,6**	**9,3**

tion. — Autres adultes du ménage = 0,7 unité de consommation. — Enfants (personne de moins de 14 ans) = 0,5 unité de consommation. Cette échelle de consommation est une simplification de l'échelle dite « d'OXFORD », calculée sur les budgets familiaux anglais avant la dernière guerre. C'est une échelle empirique qui représente le poids observé dans les dépenses du ménage des divers individus qui le composent et non pas une échelle normative traduisant ce que devrait être la consommation pour un ménage de composition donnée, compte tenu des normes définies a priori.

HABITATION. — *La rubrique loyers et charges comprend les sommes effectivement dépensées par les ménages, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Elle ne comprend donc pas de loyers fictifs affectés aux propriétaires occupants : ces loyers différant selon la catégorie sociale, la comparabilité s'en trouve affectée.*

SANTÉ. — *Les dépenses de santé comprennent les sommes déboursées par les ménages, compte non tenu des remboursements ultérieurs. Ne sont pas prises en compte les dépenses de cure thermale, les frais d'hospitalisation ou de clinique.*

ons de l'INSEE, M 32.

Consommation annuelle moyenne par ménage en 1972 selon le type de ménage [1]

En Francs

	Personne seule < 65 ans	Couple				Autre ménage	Couple sans enfant ⩾ 65 ans	Personne seule ⩾ 65 ans	Toutes catégories de ménage
		Sans enfant < 65 ans	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants et plus				
Nombre de ménages (en milliers)	1 282,83	2 272,47	2 489,49	2 220,47	2 287,06	2 932,70	1 541,09	1 791,89	16 818,01
Nombre de personnes par ménage	1,00	2,00	3,00	4,00	5,96	3,80	2,00	1,00	3,08
Nombre d'unités de consommation par ménage	1,00	1,70	2,29	2,83	3,93	2,81	1,70	1,00	2,31
Revenu moyen par ménage (en F)	15 769	26 072	29 494	30 928	32 034	28 138	16 141	9 178	24 895
Produits alimentaires	3 556	7 823	8 659	10 019	12 584	9 747	6 704	3 368	8 317
Repas et consommations pris à l'extérieur	1 442	947	1 293	1 366	1 529	1 367	241	218	1 101
Habillement	1 599	2 234	2 890	3 319	3 805	2 934	1 188	745	2 507
Habitation	3 193	4 884	5 227	5 413	5 861	4 344	2 825	1 881	4 406
Hygiène et soins personnels	1 343	2 010	2 073	2 553	2 734	2 571	2 523	1 204	2 198
Transports et télécommunications	1 927	3 752	4 663	5 039	4 309	3 768	1 375	378	3 419
Culture et loisirs	1 188	1 360	1 836	2 124	2 320	1 747	824	309	1 555
Divers	1 456	2 492	2 977	3 011	2 994	2 835	1 841	625	2 423
Total de la consommation	**15 704**	**25 506**	**29 618**	**32 844**	**36 135**	**29 316**	**17 521**	**8 729**	**25 987**
Consommation par unité de consommation	15 704	15 003	12 934	11 606	9 195	10 433	10 306	8 729	11 224

1. Cf. notes du tableau 106.

Source : enquête-conditions de vie 1972.

Source : les trois tableaux ci-dessus sont tirés de la brochure de l'INSEE, *Données sociales*, édit. 1978.

BIBLIOGRAPHIE

- *Chômage et inflation*, brochure du Secrétariat à la Formation (64 p.).
- *Le programme économique du P.S.*, brochure éditée par le Secrétariat à la Formation (40 p.).
- *89 réponses aux questions économiques* (Ed. Flammarion).
- Centre de recherches économiques, sociale et syndicales (de la F.E.N.). *Dossiers et notes de conjoncture.*
- *L'anti-économique*, Jacques Attali (P.U.F.).
- *L'Unité* n° 299 (9-15 juin 1978) : « *Libération des prix* », Guy Perrimond.
- *Documents du C.E.R.C. : « Les revenus des Français »* (3e trim. 1977 — n° 37/38).
- *Données sociales*, I.N.S.E.E., Ed. 1978.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

TABLE DES MATIERES

Avant-propos 1
Le libéralisme sauvage 3
I — La volonté de M. Barre 5
Restaurer le libéralisme : la volonté réelle du Pouvoir 6
Assainir l'économie : la volonté affichée du Pouvoir 8
II — Les conséquences de cette politique 13
● positives pour les patrons 13
– sur le plan des prix 13
des salaires 15
de la politique industrielle 15
● négatives pour les salariés 16
– sur le plan des salaires 16
des prix 19
de l'emploi 21
III — La réponse socialiste 27
Annexes 31
Bibliographie 45

PUBLICATIONS

Secrétariat national à la Formation
12, cité Malesherbes, 75009 PARIS

Les commandes sont à adresser au S.N. Formation *accompagnées de leur réglement* bancaire ou postal. Les prix indiqués ci-dessous sont des prix au numéro. Le prix indiqué entre parenthèses vaut pour les commandes supérieures à 100 exemplaires de la même brochure, sauf exception expresse. Port gratuit.

- *Brochure de base*, 3,50 F (3,00 F pour toute commande supérieure à *cinquante* exemplaires)
- *Socialisme et liberté*, de Jaurès, 4,00 F (3,50 F)
- *Discours de Tours*, de Blum, 4,00 F (3,50 F)
- *Féministes français*, de Condorcet à Blum, 5,00 F (4,00 F)
- *Dossier formation n° 1*, « l'action militante sur le terrain, l'animation des sections et fédérations », 5,00 F (4,00 F)
- *Dossier formation n° 2*, « l'identité du P.S. : front de classe, Union de la Gauche, autogestion », 7,00 F (5,00 F)
- *Logement social et cadre de vie*, 4,00 F (3,50 F)
- *Le Programme économique du P.S.*, 3,00 F (2,50 F)
- *Chômage et inflation*, 2e édition, 4,00 F (3,50 F)
- *Le libéralisme sauvage*, 4,00 F (3,50 F)

combat socialiste

PARAIT CHAQUE MOIS

« Combat socialiste » est destiné à tous les militants des sections et groupes d'entreprise, dont il est le lien. Toutes les S.E., tous les G.S.E. doivent y être abonnés et le diffuser.

ABONNEMENT 1 AN

ordinaire : 25 F ; militant : 40 F
Abonnement de soutien : 80 F

Joindre à la demande d'abonnement un titre de paiement à l'ordre de C.E. LOO (C.C.P. PARIS 25 275-28 U) et adresser le tout à **Combat socialiste,** 12, cité Malesherbes, 75009 PARIS.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CHAQUE SEMAINE, LISEZ

l'Unité

l'hebdomadaire du Parti socialiste

paraît le vendredi, 5 F

ABONNEMENT

Un an : 150 F

six mois : 90 F

Les bulletins d'abonnement sont à adresser à l'Unité, 41, boulevard Magenta, 75010 Paris, avec le nom et l'adresse précis de l'abonné, ainsi qu'avec le règlement financier (chèque bancaire, chèque ou virement postal au C.C.P. l'Unité 30349-80 La Source).

Supplément à « le Poing et la Rose » nº 73. Septembre 1977, C.P.P.P. 53.321.
Directeur de la publication : Pierre Mauroy. Imprimerie L'Avenir Graphique, Paris

Fondation Jean-Jaurès